

Le ministère de la Santé et des Services sociaux ne réalise pas de rapports d'inspections concernant l'accessibilité pour les personnes handicapées. Il produit plutôt un bilan annuel à partir duquel les actions qui figurent au plan d'action sont mises à jour. Cela permet de s'assurer que lesdites actions correspondent toujours aux obstacles vécus par les personnes handicapées qui sont à l'emploi du MSSS.

Le dernier bilan du plan d'action (2017-2018) se trouve à l'adresse suivante :
<http://publications.msss.gouv.qc.ca/msss/document-002236/>

Le prochain plan d'action à l'égard des personnes handicapées sera diffusé au cours de l'automne 2019, tout comme le bilan des actions 2018-2019.